

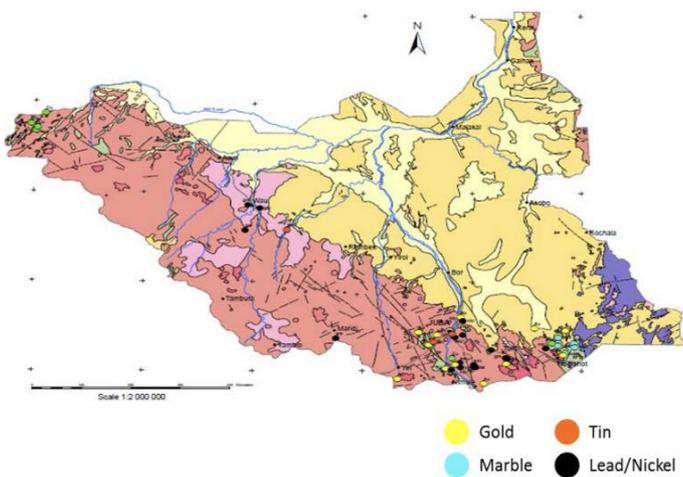
Communauté d'Afrique de l'Est – Soudan du Sud Par le SE de Kampala



Un secteur minier grandement inexploité

Le secteur extractif du Soudan du Sud est largement dominé par l'exploitation des ressources pétrolières et gazières (en moyenne 80% du PIB). Depuis son indépendance en 2011, le pays a pour ambition de diversifier ses sources de revenu à travers un effort d'investissement dans le secteur minier. Toutefois, cette industrie reste majoritairement structurée autour de l'activité informelle et manque de moyens pour monter en gamme. Une refonte du cadre réglementaire, favorisant une gouvernance plus transparente des ressources minérales, est nécessaire pour accroître la contribution du secteur minier au développement socio-économique du pays.

Des explorations nécessaires mais peu nombreuses



Les ressources minières du pays – lorsqu'elles ont fait l'objet de programmes d'exploration – sont vaguement quantifiées et rarement divulguées.

Dans les années 1970, une première vague d'exploration avait permis de découvrir des minerais métalliques radioactifs et industriels dans la région de *Central Equatoria*. De l'or, du cuivre, de l'argent, du plomb, du zinc, du nickel, du marbre et divers métaux des terres rares ont par la suite été découverts, mais aucune précision concernant le volume des ressources n'est disponible, à l'exception du cuivre dont le ministère des mines l'estime à 8 millions de tonnes. Outre la production de combustibles minéraux, la production aurifère, localisée dans six des dix régions du pays (principalement dans les régions *Central Equatoria State* et *Eastern Equatoria State*), est la plus documentée.

Figure 1: Répartition des ressources minérales au Soudan du Sud
(Ministry of Petroleum and Mining)

Un secteur minier désorganisé et fortement informel

Malgré des ressources diversifiées et potentiellement abondantes, le développement du secteur minier et sa contribution à la croissance économique pâtissent du manque d'infrastructures (routes et réseaux électriques) et d'un environnement peu propice à la prise de risque, lié aux violences et aux guerres successives d'indépendance puis civiles. Avant l'indépendance du pays, seules dix entreprises d'extraction⁴⁶ étaient enregistrées dans les capitales des régions⁴⁷. **Le gouvernement a signé ces dernières années plusieurs contrats et partenariats avec des acteurs internationaux.** Parmi ceux-ci, un accord avec la société russe *RosGeo*, en 2019, pour la cartographie des gisements miniers et le développement d'un système de gestion des ressources minières. Deux contrats ont été signés à la même année avec deux sociétés d'imagerie satellitaire : l'américaine *REE-Magnesium*, et la canadienne *CVMR*. En 2023, la société égyptienne *BTC Global* a lancé la première raffinerie d'or dans le pays et s'investit depuis aussi sur l'exploration et l'exportation. En avril dernier, les autorités sont entrées en négociation avec la société qatarienne *United Gold Factory* en vue de l'établissement de points marchés pour structurer l'activité des petits exploitants et faciliter le commerce des minerais raffinés. Enfin, un accord a été signé avec l'Afrique du Sud pour des coopérations dans les domaines d'exploration, de transfert de connaissances et de développement des capacités techniques.

⁴⁶Dont Eyat for Mining & Exploration (soudanaise), New Kush Exploration & Mining, Nyandang Mining, Saharco Group (Sud-Soudanaise), Epic Exploration (australienne) et Brinkley Mining (britanniques)

⁴⁷ ADBG, 2013. *Infrastructure Action Plan in South Sudan: A Program for Sustained Strong Economic Growth*.

Le climat des affaires nuit à la compétitivité du secteur. Les problématiques de gouvernance, de responsabilité sociale et en termes d'impact environnemental restreignent les investissements. Ainsi, le secteur minier reste dominé par la production informelle à petite échelle. La production aurifère est presque exclusivement assurée par des petits producteurs et des artisans, originaires du Soudan du Sud et des pays voisins (Kenya, Ouganda, Soudan et RDC). Le modèle productif est peu performant⁴⁸ : un producteur extrait en moyenne 1 à 2 grammes de minéraux (principalement de l'or) par jour⁴⁹. La contribution totale du sous-secteur aurifère au marché du travail est estimée à 60 000 emplois directs et à 500 000 indirects.

Tout comme la production, les activités de commercialisation et d'exportation souffrent d'un manque de transparence et d'une forte informalité. La plupart des commerçants exercent de façon « semi-légale » avec leurs partenaires étrangers⁵⁰.

En 2021, les exportations de minerais représentaient une part très faible des exportations totales du pays (0,0027%). Le premier poste d'exportation de minerais est « Fonte, fer et acier⁵¹ », suivi par les perles et métaux précieux ou semi-précieux⁵² et le nickel en quantité très faible. Les exportations d'or sont quant à elles passées de 12 MUSD en 2018 à environ 111 MUSD en 2020, principalement en Ouganda (75%) et aux Emirats Arabes Unis (25%). Depuis il n'existe plus de données.

Un corpus réglementaire peu adapté à la structure de l'industrie

Le secteur minier est régi par la Constitution (2011) ainsi que le *Mining Act* (2012) et le *Mining Regulations* (2015). Le *Mining Act* instaure un registre de cadastre minier, administré par le *Mining Cadastre Office*. Les licences (de reconnaissance, d'exploration, d'exploitation minière à petite et à grande échelle, de rétention ou d'exploitation minière artisanale) sont octroyées par le Ministère du Pétrole et des Mines.

Tout activité d'extraction est soumise au paiement de *royalties*, calculées à partir de la valeur marchande brute des minerais⁵³. Les redevances récoltées sont réparties selon un système de propriété des ressources minérales⁵⁴.

La réglementation de la production artisanale ne correspond pas à la réalité de l'activité extractive. Bien qu'il autorise l'exploitation de minerais de surface sous condition d'obtenir une licence auprès du gouvernement local, le *Mining Act* impose également la tenue d'un registre annuel des volumes extraits ainsi que la réalisation d'études d'impact et des normes environnementales, difficiles à satisfaire pour la grande majorité des artisans miniers.

⁴⁸ L'extraction est généralement complémentaire à l'exploitation agricole et est pratiquée dans un climat de concurrence accrue. En outre, la technologie rudimentaire utilisée par les producteurs ne permet pas d'accroître les rendements et aggrave le risque pour la santé des travailleurs.

⁴⁹ Cordaid, 2016. *Mining in South Sudan: Opportunities and Risks for Local Communities*.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ 7 kUSD ; 0,0015% des exportations totales

⁵² moins de 0,001% des exportations

⁵³ Il s'agit de la valeur de vente évaluée à la sortie de la mine.

⁵⁴ Si celles-ci appartiennent au gouvernement national (art. 171 de la Constitution, Annexe A), 3% des redevances sont versées aux communautés et 2% à l'État. Si elles appartiennent au gouvernement régional (Annexe B), les 2% reviennent au comté.